

## CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE « MUSICIEN D'ORCHESTRE » - NIVEAU 6

### RÉFÉRENTIELS

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE</b>			
A1-1 : Préparation de l'engagement dans la durée	Jouer au quotidien dans la perspective de l'engagement dans la durée imposé par les prestations afin de garantir la résistance physique et la gestion optimale de l'énergie et du stress	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale (interprétation d'un programme imposé) - une épreuve d'aptitude	- le plan d'entraînement garantit une préparation physique et mentale adaptée - la réussite des prestations réalisées montrent l'assiduité dans l'entraînement et l'efficacité de la préparation aux plans physique et mental
A1-2 : Travail de la gestuelle et de la technique	Travailler la posture individuelle générale et les attitudes corporelles en adéquation avec l'instrument et son jeu, sa place au sein de l'orchestre, afin qu'elles demeurent naturelles en toutes circonstances	Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- les exercices utilisés pour cet entraînement sont appropriés - la chauffe est appropriée et efficace - l'auto-évaluation est juste

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE**

A1-2 : Travail de la gestuelle et de la technique (SUITE)	Travailler en groupe selon les échéances et les objectifs, le positionnement dans l'espace par rapport aux autres musiciens et/ou à l'(aux) auditeur(s), entre autres à partir de l'intégration mentale d'une représentation spatiale de l'instrument	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale (interprétation d'un programme imposé) - une épreuve d'aptitude  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- le (s) méthodes (s) de travail en situation d'orchestre sont efficaces - le candidat discerne et prend en compte les caractéristiques majeures de l'orchestre et/ou des auditeurs - le comportement gestuel prennent parfaitement en compte l'environnement
	Choisir les techniques d'émission du son et de développement de la sonorité, selon les principes acoustiques de fonctionnement de l'instrument pour une homogénéité de son d'orchestre		- la respiration est complètement maîtrisée - le candidat joue juste - le candidat tient compte de l'environnement pour le son - le candidat s'intègre parfaitement dans le jeu collectif
	Déterminer les techniques d'articulation et de phrasé, les doigtés, en fonction de critères objectifs, historiques, expressifs et / ou personnels ainsi que les éléments du discours musical pour une interprétation juste		- les techniques sélectionnées sont parfaitement appropriées - l'interprétation est conforme au contexte historique du compositeur

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE</b>			
A1-3 : Écoute	Reproduire d'oreille des éléments musicaux divers, à différentes hauteurs, en vue de maintenir son écoute à un haut niveau	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale (interprétation d'un programme imposé) - une épreuve d'aptitude  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- le candidat reproduit fidèlement l'extrait entendu - le candidat détient une écoute critique et autocritique pertinente
	Expérimenter progressivement les ressources sonores de l'instrument en relation avec leurs potentialités expressives pour la maîtrise de la production et de la qualité du son		- les potentialités de son de l'instrument sont identifiées - leur exploitation est excellente (timbre, justesse du jeu, homogénéité,...)
	- Écouter plusieurs styles de musiques afin d'élargir sa culture musicale en vue d'une interprétation stylistiquement cohérente - Intégrer d'autres esthétiques musicales à sa culture générale		- le choix de la variété musicale est judicieux - les différentes esthétiques sont représentées - les singularités des musiques sont identifiées et classées dans leur style d'appartenance

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b>	
		Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis  Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE</b>			
A1-4: Lecture et déchiffrage	Jouer des partitions de toutes sortes pour entretenir les réflexes d'expert en lecture à vue à partir des stratégies de déchiffrage et de transposition	Par la voie de la formation : - épreuves instrumentales : .Déchiffrage et transposition .Traits d'orchestre .Entretien - épreuve d'aptitude sous forme d'un entretien portant sur la culture musicale et le répertoire propre à l'instrument du candidat  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- réactivité dans la sérénité pour un choix de clés pertinent - le choix de clé est judicieux - les transpositions nécessaires sont correctement effectuées - les cellules rythmiques sont respectées - la mélodie est respectée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE</b>			
A1-5 : Constitution d'un répertoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser le répertoire de son instrument avec toutes sortes de pièces pour être en mesure d'innover des créations et de répondre sans délai aux représentations demandées habituellement</li> <li>- Inventorier et utiliser les différentes sources documentaires</li> <li>- Constituer et organiser ses propres bases de données</li> </ul>	Par la voie de la formation : - épreuves instrumentales : .Déchiffrage et transposition .Traits d'orchestre .Entretien - épreuve d'aptitude sous forme d'un entretien portant sur la culture musicale et le répertoire propre à l'instrument du candidat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les traits d'orchestre figurent dans le répertoire</li> <li>- le répertoire fait preuve d'ouverture, proposant des pratiques et des esthétiques musicales diverses</li> <li>- le répertoire comprend des compositions personnelles et est à jour des nouveautés incontournables</li> <li>- le répertoire permet de répondre aux prestations musicales les plus courantes</li> </ul>
A1-6 : Démarches créatives	Créer des réalisations au départ d'éléments préexistants, imposés ou inventés pour apporter une dimension nouvelle et remarquée au profit de l'événement à célébrer	Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la création répond au cahier des charges</li> <li>- la qualité de la création garantit l'adhésion du public</li> </ul>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 : S'ENTRAÎNER QUOTIDIENNEMENT POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN TRÈS HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE MUSICALE**

A1-7 : Gestion de l'instrument	Entretien le ou les instrument(s) dédiés à l'entraînement conformément aux attendus, afin qu'il(s) soit(ent) en état de fonctionnement permanent	Par la voie de la formation : - épreuves instrumentales : .Déchiffrage et transposition .Traits d'orchestre .Entretien	- le candidat met en œuvre les automatismes de contrôle de bon fonctionnement de l'instrument - le nettoyage spécifique à chaque instrument selon la périodicité attendue est correctement effectué
	Choisir l'instrument selon l'environnement (extérieur intérieur)	- épreuve d'aptitude sous forme d'un entretien portant sur la culture musicale et le répertoire propre à l'instrument du candidat	- les données organologiques sont identifiées - le choix de l'instrument est pertinent
	Développer une relation complémentaire avec techniciens, luthiers,... pour qu'ils soient en mesure de répondre à une commande dans délai ou toute demande particulière ou pour bénéficier de leurs conseils	Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- l'instrument est toujours en parfait état - l'évolution de la facture instrumentale est suivie

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

### BLOC DE COMPÉTENCES 2 : INTERPRÉTER UNE ŒUVRE MUSICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES

A2-1 : Approche et appropriation de la réalisation musicale (avant la réalisation, puis en coulisses)	Prendre connaissance du programme afin d'identifier les sources qui permettront une appropriation efficace	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale - une épreuve d'aptitude  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- l'œuvre est située dans son contexte historique et esthétique - l'analyse est pertinente - l'intérêt artistique est trouvé
	Sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux à l'aide de sources documentaires variées		- Les interprétations existantes, les enregistrements choisis sont des sources fiables et pertinentes
	Identifier les techniques nécessaires à la réalisation à partir des acquis techniques développés (lecture, sens du rythme, son, justesse, phrasé et expression,...)		- le déchiffrage est parfait grâce à la maîtrise des fondamentaux - l'interprétation est fidèle au compositeur
	Prendre connaissance de l'intention artistique de l'événement, des règles de présentation et du lieu de la représentation, pour adapter sa préparation corporelle et technique ainsi que son attitude		- le candidat applique parfaitement les consignes du régisseur d'orchestre et/ou du chef d'orchestre
	Répéter en groupe pour un son homogène en tenant compte des éléments identifiés en amont (identification des techniques nécessaires,..)		- l'équilibre du pupitre est excellent - bonne justesse de l'ensemble - bonne dynamique du groupe

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 2 : INTERPRÉTER UNE ŒUVRE MUSICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES</b>			
A2-2 : Réalisation de la prestation musicale	Vérifier le bon fonctionnement de son instrument avant la réalisation en appliquant les règles d'utilisation propres à celui-ci	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale - une épreuve d'aptitude  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- l'instrument est en très bon état
	Se préparer mentalement en appliquant les exercices nécessaires à la décontraction		- la justesse est respectée
	Contrôler son trac afin d'avoir une interprétation de très haut niveau quels que soient l'environnement et le public		- la sonorité est tout à fait adaptée à l'oeuvre interprétée
	Visualiser les déplacements sur scène afin de garder toute son énergie pour l'interprétation musicale		- les techniques de relaxation sont réinvesties correctement
	Fournir une prestation en accord avec les différents intervenants (techniciens son, lumière, producteurs de musique, tourneurs,...)		- la respiration est profonde
	Participer à l'expression globale de l'ensemble en évaluant son jeu constamment		- la concentration est optimale
		- le trac est bien géré	
		- bonne résistance physique et psychologique	
		- la posture est parfaite	
		- la respiration est calme et lente	
		- le jeu est fluide	
		- l'entrée et la sortie sont réussies	
		- aucune hésitation dans le placement	
		- bonne balance, l'échange avec les régisseurs est concluant	
		- la lumière et les différents éléments de décor sont pris en compte	
		- implication du musicien d'orchestre dans l'ensemble du projet	
		- qualité d'adaptation aux exigences techniques	
		- prise en compte de la tonalité et des paramètres sonores	



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

### BLOC DE COMPÉTENCES 2 : INTERPRÉTER UNE ŒUVRE MUSICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES

A2-3 : Promotion de son art	S'exprimer avec l'instrument en développant la maîtrise technique (le son de l'instrument, les timbres, la pratique musicale) pour faire vivre la musique	<p>Par la voie de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des épreuves de pratique instrumentale</li> <li>- une épreuve d'aptitude</li> </ul> <p>Pour les candidats par VAE :</p> <p>livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la musicalité permet une fidélité d'interprétation de la partition</li> <li>- les critères techniques et musicaux sont tout à fait respectés (intonation, justesse, aisance, homogénéité, sens rythmique et mélodique, phrasé et expression, ...)</li> <li>- l'interprétation est de très haut niveau</li> </ul>
	Véhiculer une expression artistique en partageant la passion de la musique avec son public		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la technicité instrumentale est excellente</li> <li>- le message musical souhaité est passé comme prévu par rapport au programme</li> <li>- l'interprétation est passionnée</li> <li>- le public est enthousiaste, il a très bien réagi</li> <li>- le chef d'orchestre est satisfait</li> </ul>
	Valoriser sa place au sein de l'orchestre en prenant part aux interprétations solistes afin de maintenir son haut degré de technicité et d'interprétation		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les passages solistes sont remarquables</li> <li>- l'homogénéité du pupitre est excellente</li> <li>- la technique instrumentale est bien au service de la musique</li> </ul>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 : INTERPRÉTER UNE ŒUVRE MUSICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES**

A2-4 Respect du cadre juridique et réglementaire lié à sa prestation	Respecter les droits d'auteur et les droits voisins	Par la voie de la formation : - des épreuves de pratique instrumentale - une épreuve d'aptitude  Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée	- les règles en matière de droits d'auteur et droits voisins sont connues - les règles de sécurité en vigueur dans les différents lieux du spectacle sont assimilées - les dispositions particulières d'ordre réglementaire sont appliquées
	Respecter la réglementation du travail		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>BLOC DE COMPÉTENCES 3 : CONSTRUIRE SON PARCOURS PROFESSIONNEL MUSICAL</b>			
A3 – 1 Développement des projets pluridisciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter et coordonner les actions des différents acteurs concernés</li> <li>- Manager les différentes étapes du projet depuis la création jusqu'à la représentation</li> <li>- Développer des relations et des réseaux</li> <li>- Identifier des prestataires nécessaires à la mise en œuvre de projets</li> </ul>	<p>Par la voie de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en situation</li> <li>- épreuve écrite (questionnaire)</li> </ul> <p>Pour les candidats par VAE :</p> <p>livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la conduite du projet est cohérente</li> <li>- les acteurs de l'environnement professionnel du spectacle vivant sont mobilisés judicieusement</li> <li>- les ressources disponibles sont mobilisées et bien adaptées en fonction du contexte</li> </ul>
A3-2 Prévention des risques professionnels et psychosociaux Actualisation de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter un texte réglementaire au contexte d'emploi et utiliser les documents en rapport avec l'exercice de sa profession</li> <li>- Effectuer une veille permanente sur les risques psychosociaux liés au domaine d'emploi</li> <li>- Appliquer les aspects juridiques et réglementaires de la production, de la diffusion, de l'édition, de l'écriture et des supports musicaux</li> <li>- Prévenir les pathologies liées à la pratique instrumentale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réglementation sur la prévention des risques psychosociaux est clairement assimilée, transmise et mise en œuvre</li> <li>- les gestes et mesures de prévention des risques psychosociaux sont appliqués en fonction de l'instrument pratiqué</li> <li>- les différentes zones du corps humains pouvant être fragilisées par la pratique instrumentale sont identifiées</li> <li>- les ressources pour prévenir et soigner les différentes pathologies sont connues</li> <li>- la posture corporelle est respectée</li> <li>- les gestes d'hygiène, de sécurité sécuritaire sont mis en œuvre en fonction du contexte et de l'activité</li> </ul>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

### BLOC DE COMPÉTENCES 3 : CONSTRUIRE SON PARCOURS PROFESSIONNEL MUSICAL

A3-3 Recherche de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser le réseau des établissements d'enseignement spécialisé et de la pratique amateur</li> <li>- Développer des actions auprès des institutions relevant du ministère de l'éducation nationale</li> <li>- Développer des actions auprès du réseau de diffusion culturelle</li> <li>- Prospecter et mobiliser les partenaires potentiels en fonction des projets pluridisciplinaires</li> </ul>	<p>Par la voie de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en situation</li> </ul> <p>Pour les candidats par VAE :</p> <p>livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les différentes structures culturelles et artistiques sont identifiées et mobilisées judicieusement en fonction des projets</li> <li>- pertinence des actions au regard du public visé, des partenaires retenus et des ressources locales</li> <li>- les qualités humaines et relationnelles avec les différentes instances (locales, structures d'accueil, équipes artistiques et techniques) sont utilisées pour faciliter la mise en place d'un partenariat</li> </ul>
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------